



SEPTIEME CHAPITRE

CONNAISSANCE DE LA DELINQUANCE DES MINEURS

Connaissance statistique

Les aléas de la détection

La plus grande circonspection devrait être de mise quand on entreprend d'évaluer quantitativement la délinquance. Le chiffre noir, correspondant à la face cachée du phénomène, varie avec l'âge de l'auteur, la nature et la gravité des faits, mais aussi avec le contexte du moment.

Le premier facteur à prendre en compte est la visibilité sociale de l'infraction. Elle est en principe d'autant plus grande que celle-ci se commet publiquement, que ses conséquences sont importantes, et que les investigations nécessaires sont simples.

Mais il existe une tolérance du milieu : plus l'âge de l'auteur est tendre, plus l'entourage a tendance à voir un simple écart de conduite relevant d'une sanction familiale là où le statisticien enregistrerait une infraction. Certains groupes sociaux, en raison de leur entregent et de leur niveau économique, parviennent à éviter à leurs enfants, au moins pour un temps, l'engrenage institutionnel alors que d'autres, marqués par leur origine et leurs traditions culturelles, ne peuvent y échapper.

A ceci s'ajoute un deuxième facteur : La problématique du renvoi de l'infraction, par ceux qui en ont connaissance, aux instances compétentes pour y donner suite. Le taux de renvoi est généralement lié à l'image que l'on a de ces instances, considérées comme plus ou moins aptes à traiter le problème avec l'efficacité requise. La probable inanité des investigations entreprises par une police débordée, le retard à juger de tribunaux surchargés, n'incitent pas à porter plainte. Mais il peut y avoir d'autres raisons comme la crainte des représailles, qui joue un rôle important en matière de racket, ou la culture du groupe auquel on appartient.

Pendant longtemps, l'éducation nationale, par exemple a cultivé un réflexe de campus stigmatisant aux yeux de ses membres tout recours à la police pour des faits commis au sein de l'institution. Les choses ont bien changé puisqu'il est aujourd'hui question d'affecter des policiers au sein de certains établissements. Certaines contingences matérielles ou administratives ont pour effet de rendre la plainte quasi systématique. Ainsi, le droit des assurances ne permet le remboursement de la victime que si elle a régulièrement porté plainte dans les délais requis. Le climat idéologique véhiculé par les médias et le contexte politique jouent actuellement en faveur de la dénonciation, particulièrement en matière de violence

Le fonctionnement du filtre policier

A ce niveau, il faut d'abord tenir compte de l'importance des effectifs, de l'organisation et de l'implantation des dispositifs de police et de gendarmerie.

Dans certaines zones, l'insuffisance de la présence policière rend les interventions problématiques, ce qui a pour conséquence de détourner les victimes de déposer plainte et de faire varier à la baisse le taux d'élucidation des infractions.

La mise en œuvre de telle ou telle technique de pénétration du milieu, comme l'îlotage et la police de proximité ont des effets directs sur la délinquance observée, soit par dissuasion, soit par la connaissance plus affinée de la réalité qu'elles procurent.

Il faut toujours tenir compte du pouvoir de fait dont dispose la police de fermer les yeux sur certaines infractions mineures pour obtenir en échange des renseignements.

Mais la détection dépend aussi des politiques volontaristes de la hiérarchie qui décide à tel ou tel moment de focaliser l'attention et les énergies sur certains types de délits ou certaines zones à problème. Ainsi le Ministre de l'intérieur annonce-t-il que

certains quartiers considérés comme difficiles donneront lieu cette année à un effort particulier. Depuis longtemps déjà, chaque année, la Préfecture de police de Paris décide de cibler, à moyens constants, les efforts sur la délinquance de rue, la sécurité dans le métro, les trafics de drogue ou la police des étrangers, au détriment par exemple de la délinquance financière.

Ces directives d'origine politique peuvent s'étaler sur une longue période ou correspondre, comme le plan vigie pirate, à des préoccupations circonstancielles, mais elles ont toujours pour effet de distordre l'image statistique de la délinquance en majorant certains de ses éléments au détriment d'autres qui ne sont pas forcément moins dangereux et coûteux pour la collectivité. On ne trouve que ce qu'on cherche. Récemment, le relevé systématique des infractions est même devenu pour certains services de police exaspérés par la « culture du résultat » qui leur est imposée, un moyen de protestation.

Enfin, les déformations peuvent provenir de modifications législatives : certaines réformes inspirées par une meilleure garantie des libertés, comme la loi sur la présomption d'innocence, ont eu secondairement pour effet de compliquer les formalités imposées aux policiers et, mécontents, ces derniers n'ont pas manqué de ralentir leur travail, diminuant d'autant le nombre des affaires transmises aux tribunaux. Inversement, certaines dispositions visant l'efficacité policière et la recherche frénétique du résultat ont à l'égard des statistiques de la délinquance des effets inflationnistes qui se répercutent sur toute la chaîne des interventions.

Les déformations tenant au traitement judiciaire de la délinquance

Alors que dans d'autres pays comme l'Allemagne, toute infraction parvenant à la connaissance de la justice engendre automatiquement des poursuites contre son auteur, quitte pour le Parquet à utiliser en collaboration avec le siège un mécanisme de « diversion », nous connaissons en France le principe d'opportunité des poursuites dont l'exercice est dévolu au seul ministère public.

Celui-ci ne se contente pas de classer lorsque les faits sont insuffisamment caractérisés ou lorsque les charges relevées à l'encontre d'un individu sont insuffisantes, il pratique une véritable politique qui varie en fonction des orientations générales définies au ministère de la justice, mais aussi de considérations pragmatiques comme la capacité d'absorption de la juridiction.

Des études menées dans les années 1970 ont montré que certaines infractions faisaient l'objet de classement et d'autres de poursuites quasi systématiques, et qu'il était également tenu compte de la qualité de délinquant primaire ou de récidiviste de l'auteur, ce qui faussait évidemment l'image statistique que l'on peut se faire de la délinquance réelle dans un secteur donné. Ce facteur a sans doute perdu une partie de son importance avec la mise en œuvre de la tolérance zéro, mais la pratique des avertissements par le Parquet, celle des médiations réparations, et même des sursis à poursuites introduisent d'autres déformations.

Sur un plan plus général, il ne faut pas oublier que les qualifications juridiques constituent un cadre préfabriqué conçu à partir de la délinquance des adultes. Souvent réductrices, elles ne coïncident que très approximativement avec le vécu des conduites adolescentes, et n'ont pas la précision des catégories policières fondées sur le *modus operandi*.

Au stade de l'instruction, qui comporte des possibilités de non-lieu, l'encombrement des cabinets provoque des décalages dans l'évacuation des affaires, faussant du même coup les possibilités d'appréciation des flux et des stocks annuels. Il en est de même au stade du jugement en raison de l'existence de relaxes, et surtout de la longueur des délais d'audiencement.

Enfin, les statistiques judiciaires restent conçues pour une exploitation verticale de contrôle du volume d'activité des juridictions ; elles se prêtent mal à une utilisation horizontale dans le cadre du partenariat et ne permettent pas des analyses criminologiques sérieuses.



Un phénomène en transformation permanente

La délinquance est un concept axiologique dont les contours varient avec l'indignation qu'elle provoque. Elle se réfère à des valeurs morales relevant de l'intersubjectivité, et qui évoluent avec elle.

La loi est sujette à modifications, les mœurs évoluent, les conduites changent de contenu, de forme et de signification, suivent le progrès technique, et il est dès lors fort difficile de comparer le volume du phénomène d'une décennie à l'autre.

On dispute fort sérieusement sur le point de savoir si l'apparition et la disparition des conduites de transgression reflètent les transformations d'une délinquance immuable en son noyau qui s'adapterait en permanence au renouvellement du contexte, ou si elles correspondent à la naissance et à l'extinction d'autant de processus spécifiques de déviance.

En conclusion, les statistiques sur la délinquance s'efforcent sans grand succès de mesurer un produit social complexe et évolutif, dont l'appréhension dépend pour une large part du fonctionnement des institutions qui l'enregistrent, la trient, et la traitent. Le sujet est l'occasion, depuis quelques années, d'une polémique persistante entre le ministère de l'intérieur et celui de la justice.

Ce dernier reproche à la police, qui comptabilise les mises en cause, de faire varier ses chiffres à des fins politiques ou simplement corporatistes pour obtenir des effectifs supplémentaires. On ne manque jamais d'observer que certains secteurs géographiques dépendent de la gendarmerie, et que jusqu'à une époque récente, les modes de comptages et les consignes des deux institutions étaient complètement hétérogènes.

Quant à l'administration judiciaire, empêtrée dans l'utilisation de logiciels différents et incompatibles, elle a été jusqu'à une époque récente incapable de fournir des chiffres fiables et surtout exploitables. Le choix d'un logiciel unique permettra à plus ou moins brève échéance d'envisager des études comparatives entre juridictions, l'élaboration d'un tableau de bord annuel, et même des études de trajectoires individuelles tout à fait intéressantes. En attendant, il convient de mentionner que les statistiques de la Protection judiciaire de la jeunesse comptabilisent des données utiles à son fonctionnement interne mais différentes de celles dont se préoccupent les tribunaux.

Cette variété dans le recueil de données pourrait être source de richesse s'il existait une volonté réelle de mise en commun et d'objectivité. Il faut espérer que ce sera le cas avec le nouvel observatoire national de la délinquance mis en place en novembre 2003 par le Ministre de l'intérieur pour « *faire toute la lumière sur la réalité de la délinquance* ». Son indépendance est censée être garantie par l'autonomie des moyens mis à sa disposition et par la diversité de sa direction composée de vingt sept parlementaires, élus locaux, universitaires, magistrats, avocats, économistes ou représentants des branches professionnelles de l'assurance ou des transports de fonds. Cependant la présence de personnalités connues pour leur engagement dans l'idéologie sécuritaire, et la localisation de l'observatoire au sein de l'institut national des hautes études de la sécurité intérieure laissent malgré tout assez dubitatif.

Phénoménologie de la délinquance des mineurs

Même si l'on tient compte des incertitudes, qui sont nombreuses, il est communément admis que la délinquance juvénile connaît depuis une dizaine d'années une augmentation. La part des mineurs dans le total des mises en cause, qui était de 13 % en 1991, est passée à 15,9 % en 1995, 17,8 % en 1996, 19,3 % en 1997, 21,7 % en 1998, pour régresser très légèrement à 21,3 % en 1999, à 21 % en 2000 et à 21,2 % en 2001. Selon les dires du Ministre de l'intérieur, les chiffres seraient depuis globalement stables en dépit d'une implication plus forte des mineurs dans les infractions violentes.

Caractères généraux

La délinquance juvénile possède des traits constants qui sont caractéristiques de l'adolescence, et d'autres qui tiennent à la conjoncture. Plus impulsive que réfléchie, plus violente qu'astucieuse, plus répétitive que véritablement professionnelle, elle est visible

et même ostentatoire, irritante pour les adultes au point que l'on peut affirmer sans grand risque de se tromper qu'elle est surévaluée par rapport à la délinquance générale. Elle est majoritairement le fait de garçons. Mieux encadrées par les parents, plus soucieuses de leur scolarité, les filles réagissent sur un mode moins spectaculaire, encore que les modifications intervenues en matière d'éducation commencent à jouer dans le sens d'une égalisation des comportements des deux sexes.

La délinquance juvénile est un phénomène répandu sur l'ensemble du territoire mais qui demeure surtout urbain.

Depuis la fin des années 70, les H.L.M ont cessé d'être un lieu d'intégration. Les cultures les plus diverses se côtoient et la rotation des habitants y est importante, ce qui empêche les relations durables et rend la promiscuité plus difficile à supporter. La délinquance accompagne souvent une période d'absentéisme scolaire ou au moins de désœuvrement. A cet égard, on ne soulignera jamais assez les ravages du manque de supervision parentale, et de la solitude enfantine entre la fin des classes et le retour du travail des adultes.

S'il faut en croire une étude récente, la délinquance commence d'ailleurs très tôt, vers onze ou douze ans, par des dégradations et des bagarres, actes démonstratifs d'affirmation de soi, se poursuivent entre quatorze et seize ans, avec les caillassages et incendies de voitures. L'âge de quinze ans correspondrait à l'acmé de la violence. En grandissant, les jeunes délaisseraient les actes gratuits pour se concentrer sur les délits qui rapportent comme le vol, le racket et le trafic de stupéfiants, leur activité s'intensifiant jusqu'à dix sept ou dix huit ans. Viendrait ensuite le temps de la décrue, la plupart se calmant aux environs de vingt cinq ans pour rentrer définitivement dans le rang vers la trentaine.

Alors qu'autrefois les jeunes délinquants venaient de tous les horizons sociaux, ils proviennent à présent majoritairement d'une immigration concentrée dans les zones où s'accumulent les problèmes de chômage, de misère et de promiscuité, et dans lesquelles le refus de la transgression est un choix difficile à tenir. La préoccupation du bien commun tendant à s'estomper chez les adultes, il n'est guère surprenant que l'échelle des jugements portés par les jeunes sur différents délits s'abaisse fortement, et que des conduites autrefois réprouvées soient à présent considérées comme banales.

Enfin, les observateurs s'accordent à reconnaître que la délinquance juvénile est beaucoup plus concentrée qu'on ne pourrait l'imaginer : à eux seuls, 5 % des jeunes délinquants totalisent la moitié des petits délits, 80 % des délits graves et 95 % des trafics attribués aux mineurs.

Nature et fréquence des manifestations délinquantes

Longtemps, la délinquance des mineurs a été dirigée sur les biens, les conduites d'appropriation frauduleuse coexistant avec le vol d'usage et le vandalisme. L'escroquerie, mis à part celle à la carte bleue, l'abus de confiance et la filouterie étaient assez rares, et le recel se réduisait le plus souvent à une participation en connaissance de cause à l'usage de la chose volée. Avec l'envolée de la consommation et l'augmentation du chômage, les trafics en tous genres, parfois encouragés, voire suscités par les adultes, se sont multipliés. Le vol de téléphones portables est devenu pour certains une véritable spécialité. Ces vols qui s'accomplissent souvent à l'arrachée comme pour les sacs à main comportent un indéniable élément de violence. C'est la montée de la violence qui apparaît la plus inquiétante : les coups et blessures volontaires, les violences à caractère sexuel, et celles liées à la toxicomanie concernent principalement les jeunes entre eux. L'agresseur et l'agressé échangent facilement leurs rôles. Heureusement, l'homicide conserve un caractère tout à fait exceptionnel.

Le dernier élément à noter est l'accroissement des délits de rébellion et d'outrages à agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. Ce sont des infractions qui témoignent surtout de la mauvaise qualité des rapports ordinaires des policiers avec leur clientèle habituelle. L'agressivité manifestée à l'égard des représentants de l'ordre témoigne de la part des jeunes d'une dégradation inquiétante de l'image d'une police jugée persécutrice.



Une ou des délinquances

La criminologie nord américaine a fait valoir au cours des dernières décennies des conceptions fondées sur la stratégie de l'acteur délinquant, et l'appréciation qu'il peut faire des avantages de sa conduite, comparés aux risques qu'elle lui fait encourir. Selon ces théories, le sentiment d'impunité tenant aux difficultés d'élucidation des infractions et à l'existence d'une législation relativement protectrice aurait pour effet de repousser dans l'esprit des mineurs à l'âge de la majorité le moment où ils devront mettre un terme à leurs méfaits.

La plupart du temps néanmoins, la transgression ne procède pas d'un calcul mais signifie sur le plan symbolique quelque chose qu'il est absolument nécessaire de décoder car il peut s'agir d'une révolte, d'une remise en question des valeurs, ou simplement d'une angoisse face à des impasses dans la relation avec les adultes.

Dans le premier cas il s'agit de contestation, dans l'autre d'appel à l'autorité rassurante, et les réponses ne peuvent donc pas être identiques.

L'analyse développée par le criminologue québécois Marc Leblanc a le mérite de proposer une classification qui prend acte de ces différences. Prenant en compte la banalité de la délinquance juvénile qu'il considère comme une conduite naturelle à cet âge, et le caractère impulsif et hédoniste de la plupart des délits commis par les adolescents, Leblanc considère qu'il n'est pas réaliste d'axer une stratégie de réponse sur l'ensemble de la population susceptible de succomber à la tentation. La prévention du passage à l'acte doit passer par une stratégie défensive axée sur les victimes potentielles et leur milieu, ce qui amène à mieux contrôler l'accessibilité aux cibles, à améliorer les chances d'appréhension et d'identification des délinquants, à réduire les moyens de commettre les infractions et les profits susceptibles d'en être tirés.

L'occasion ne faisant pas toujours le larron, Leblanc écarte l'étude du passage à l'acte qu'il considère comme trop fugace, au profit du concept de conduite délinquante. Il en identifie trois modes : la délinquance d'occasion, la délinquance de transition, et la délinquance de condition.

La délinquance d'occasion se manifeste brièvement par des délits mineurs. Bénigne, voire insignifiante, elle est le prix qu'un adolescent doit payer pour s'adapter à une vie sociale complexe, apprendre les normes et les frontières des conduites socialement acceptées. Elle appelle donc une grande tolérance et justifie l'existence d'une politique de déjudiciarisation, médiation, réparation, avertissement, non-inscription ou effacement de la condamnation au casier judiciaire.

La délinquance de transition s'avère en revanche substantielle, hétérogène, parfois parsemée de délits graves, tout en se limitant à une période circonscrite dans le temps. Il s'agit d'une poussée délictueuse liée à des difficultés particulières dans la vie du sujet : conflits familiaux ou scolaires, problèmes de transition statutaire à la fin de cette période ou au début de l'âge adulte. Ici, le traitement éducatif au sens large, mais aussi l'accompagnement social, psychologique ou culturel se justifient parfaitement puisqu'il s'agit de restaurer le plus vite possible les capacités du sujet en lui fournissant les opportunités nécessaires.

La délinquance de condition se présente comme une conduite stabilisée dans l'activité du sujet. Elle est précoce, volumineuse, hétérogène, aggravée et persistante. Son ampleur lui donne l'allure d'un véritable fonctionnement antisocial, d'un mode de vie. C'est l'embryon d'une carrière criminelle qui se confirmera avec le temps. Elle se présente comme un escalier dont on gravit les marches une à une depuis les petits larcins jusqu'aux atteintes graves contre les personnes. L'intervention doit alors être précoce et massive, afin de s'attaquer au noyau central d'une personnalité égocentrique déjà cristallisée, et s'accompagner dans certains cas d'une séparation temporaire avec le milieu si celui-ci joue un rôle pathogène.

Pour Leblanc, les conduites délinquantes émergent et se développent en relation proportionnelle avec l'accroissement d'une sorte de dérive sociale marquée par la fragilité des liens entretenus avec le groupe : faible attachement aux personnes, engagement insuffisant dans les institutions, isolement, sentiment d'insécurité, antagonisme et

défiance vis à vis de la contrainte sociale, mauvaise intégration des normes et insuffisance des contrôles externes. La présence plus ou moins importante de ces caractères conduirait à une délinquance d'intensité variable et nécessitant une stratégie de réponse différenciée. Pour intéressante qu'elle soit, cette théorie laisse intacte la question de savoir comment, à partir d'une élucidation aléatoire des infractions, repérer à chaque moment à quelle catégorie de délinquant on a affaire, afin de déterminer la conduite à tenir.

Etiologie de la délinquance des mineurs

On ne saurait appliquer à l'étude des comportements humains les principes qui régissent les sciences de la nature. Dans la Nature, chaque événement dépend du passé et du présent mais non du futur. L'homme est au contraire pétri de projets. Ses actes lui sont dictés par l'avenir qu'il imagine, redoute ou désire. Un futur qui ne se réalisera peut-être jamais et que les tiers ne peuvent connaître, intervient à chaque instant dans le choix de ses actes. De ce fait, l'explication déterministe de la délinquance perd une grande partie de sa valeur. Tout au plus peut-on relier après coup le passage à l'acte à une constellation de facteurs favorisant d'origine biologique, psychologique, sociale ou anthropologique qui interagissent entre eux et dont l'accumulation accroît la probabilité de réalisation sans jamais en faire une conséquence certaine.

Les facteurs biologiques

Le 19^e siècle a été hanté par la conviction que les prédispositions délinquantes pouvaient être repérables à partir de la morphologie physique du sujet. Cette quête s'est développée d'abord avec la phrénologie étudiée par le médecin allemand Franz Josef Gall à travers la cranioscopie, puis s'est étendue à des comparaisons anthropométriques plus variées avec le médecin italien Cesare Lombroso (1876). La biométrie, inventée par l'anglais Karl Pearson à la fin du siècle, s'est essayée à comparaison systématique de galériens avec un groupe témoin. Au vingtième siècle, la piste a été reprise par les psychologues américains Sheldon et Glueck (1950) persuadés que les caractéristiques physiques déterminaient le comportement, ce dont aucune preuve scientifique sérieuse n'a pu être apportée.

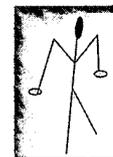
On s'est également demandé si la délinquance comportait des facteurs héréditaires (Di Tullio, 1951). La part génétique a été recherchée dans les années trente en sélectionnant parmi les délinquants les situations de jumeauté, sans résultats positifs.

Enfin, on s'est intéressé à l'existence d'un chromosome surnuméraire Y décelé à la 23^e paire de chromosomes. S'il est maintenant établi que les individus porteurs des caryotypes XYY et XXY sont prédisposés à des troubles de l'identité sexuelle, à une faible estime de soi, à un ajustement social déficitaire et à des troubles de l'image corporelle, ces anomalies ne sauraient à elles seules rendre inéluctable le comportement délinquant.

Des hypothèses plus récentes ont été émises à partir de la mise en évidence chez les délinquants violents d'un tracé encéphalographique lent et d'un niveau de testostérone élevé. On a également relevé des anomalies neurologiques chez les délinquants sexuels, mais, ces facteurs génétiques paraissent peu déterminants au regard des facteurs environnementaux.

Eysenck (1977) a établi que des défauts dans le système nerveux autonome, qui est le centre de contrôle des émotions, provoquaient chez les extravertis une intolérance à la contrainte, un manque de possibilités d'inhibition et un besoin plus important de stimulation ayant des répercussions sur le développement cognitif et l'apprentissage. Mais le lien avec la délinquance n'est pas établi avec certitude.

La différence de représentation des deux sexes dans la délinquance a enfin constitué un champ d'interrogation permanent : si la part biologique est probable, elle reste peu spécifiée. Des auteurs comme Van Gijsegem (1980) ont noté chez les garçons et chez les filles les mêmes mécanismes, les mêmes types de raisonnement, la même aptitude à la pensée magique. Le recours inégal à l'activité délinquante s'explique donc en grande partie par des différences précocement marquées dans l'éducation parentale et les exigences sociales à l'égard des deux sexes.



Concernant les facteurs biologiques, il est possible de conclure avec le professeur Jacquard que s'il existe une certaine fatalité génétique, son influence sur le développement humain est rendue négligeable par le phénomène d'auto-structuration du système nerveux central, dont l'importance est telle que la capacité humaine de complexité débouche sur une véritable auto-fabrication de l'homme par lui-même. Elle se réalise en relation avec les autres, et constitue de loin la part la plus explicative de ses conduites.

Les facteurs psychologiques

Les théories psychologiques concernant la criminalité ont longtemps fait état d'une constitution comportant un ensemble de traits particuliers aux délinquants.

Dans un premier temps, c'est la psychiatrie qui a dominé la réflexion à ce sujet, avec la théorie du criminel né de Lombroso (1897) et celle du pervers constitutionnel, dégagée par Dupré (1912-1915). Dans un second temps, la psychanalyse a pris le relais, en s'orientant sur la compréhension des phénomènes individuels et le traitement psycho-dynamique en vue d'une réinsertion.

Au cours de la décennie 1960, c'est un inspecteur général de l'administration pénitentiaire Jean Pinatel, qui a le premier tenté d'identifier une personnalité criminelle constituée par un noyau central dont les quatre composantes, agressivité, égocentrisme, labilité et indifférence affective interagissent. Pour lui, c'est la combinaison, l'accumulation ou l'hypertrophie de ces traits qui rendraient le mieux compte du passage à l'acte.

A la fin des années 80, Leblanc (déjà cité) et Fréchette (1988-1989) ont décrit la personnalité délinquante comme une structure spécifique qui s'élaborerait peu à peu, et se caractériserait par l'enracinement criminel, la dyssocialité et l'égocentrisme.

Eysenck pense, pour sa part, que cette personnalité naît et se développe à travers l'interaction des secteurs cognitif (intelligence), conatif (caractère), affectif (tempérament) et somatique (physique). Il distingue dans la personnalité des niveaux d'organisation correspondant d'abord aux réactions isolées sans signification particulière, puis aux réponses habituelles, ensuite aux traits de personnalité dégagés à partir de la fréquence des corrélations, comme l'irritabilité ou la rigidité, et enfin l'organisation de ceux-ci en types de personnalité. Selon lui, plus on avance dans les niveaux d'organisation plus il devient possible d'effectuer des prédictions, sans que l'on puisse parler de stéréotypes.

On a cru souvent trouver chez les délinquants une faiblesse du niveau intellectuel manifestée au niveau des performances verbales dans l'appréciation du quotient intellectuel. Il est évidemment tentant de considérer que, jointe à l'impulsivité, la pauvreté des schèmes et des stratégies cognitives rend difficile une saine appréciation des situations et facilite le passage à l'acte. Toutefois, il convient de se souvenir que la plupart des études réalisées à ce jour se fondent sur l'observation des sujets qui se sont fait prendre, et qu'en tout cas l'intelligence n'immunise nullement contre la délinquance.

Beaucoup d'auteurs récusent l'ambition de prétendre définir les traits de la personnalité délinquante. Ainsi Debuyst (1991) préfère s'en tenir à l'existence d'une faille dans la structuration du sujet. Pour Yochelson et Samenow (1976), il s'agit simplement du choix précoce d'une voie opposée à la responsabilité. Le recours à la délinquance correspondrait à un besoin d'excitation continue répondant à la nécessité d'écarter un sentiment de nullité personnelle catastrophique. Dans la même veine, Van Gisjehem (1980) voit dans la délinquance une conduite d'auto-protection contre ce qui met en danger l'illusion de toute puissance infantile. Il la rattache à un trouble du narcissisme.

Ces approches globales ont toujours paru insuffisantes à certains chercheurs qui ont préféré mettre l'accent sur les conflits intra-psychiques susceptibles de se résoudre par le recours à la délinquance.

Dès 1974, dans une étude portant sur les adolescents criminels, M. Henry et G. Laurent avaient été amenés à distinguer les sujets porteurs de troubles de la personnalité susceptibles d'évoluer vers une dissociation schizophrénique et ceux qui paraissaient avoir simplement réagi à un stimulus générant une tension émotionnelle insoutenable.

En ce qui concerne la première catégorie, les psychiatres ont élaboré le concept de personnalité psychopathique, qui se caractérise par un recours répété au passage à l'acte pour décharger la tension psychique en évitant toute élaboration mentale (Diatkine 1985).

Cette tendance s'accompagne d'une grande dépendance, d'exigences mégalomaniaques, d'un besoin de satisfaction immédiate, d'angoisse et de frustrations affectives (Flavigny 1977). On n'est pas loin de la personnalité antisociale décrite dans le manuel DSM IV de la nosologie psychiatrique de 1994, définie par un comportement répété et persistant, un caractère impulsif, une grande irritabilité, une agressivité et une indifférence à l'égard de la souffrance infligée à autrui.

En France, on a plutôt tendance à parler d'états limites marqués par une faiblesse du moi, un manque de contrôle pulsionnel, une angoisse diffuse liée à un sentiment de perte de la cohérence interne (Wildlocher 1981). Dans ce tableau clinique, désespoir, sentiment d'impuissance, affects agressifs accompagnent une instabilité des relations interpersonnelles, de l'image de soi, et une impulsivité pouvant produire des épisodes de décompensation transitoire et un clivage entre une réalité déniée et le désir. Le dernier concept limite n'est autre qu'un narcissisme pathologique situé aux confins des pulsions de vie et de mort, aux frontières du dedans et du dehors, aux limites du moi et de l'objet (Golse 1989).

La seconde catégorie, exclusive de toute pathologie mentale, a été explorée par le courant psychanalytique. Celui-ci considère que le passage à l'acte constitue chez le sujet une forme d'appel à la réalité externe destiné à contre investir une réalité interne en train de déborder les capacités de maîtrise.

Il y a déjà plusieurs décennies, Anna Freud avait mis en lumière un mécanisme de défense par renversement des affects à l'égard des anciens objets d'amour. En 1984, Winnicott a été jusqu'à voir dans certains crimes la réponse à un sentiment préexistant de culpabilité. Pour Geneviève Giret (1991), il n'existe pas de structure psychopathologique précise qui rendrait compte du passage à l'acte criminel, le sujet pouvant agir à partir d'un mécanisme de forclusion concernant des éléments précis, et avoir par ailleurs un fonctionnement névrotique banal.

Selon une étude réalisée au centre de Vaucresson en 1963 sur un échantillon de 500 jeunes délinquants, le nombre de personnalités franchement pathologiques détectées s'était avéré très limité (entre 1 et 5 % seulement). Une autre étude menée en 1991 au centre Lota au pays basque par Ottenhof et Favard montre la prédominance des variables de personnalité chez les délinquants persistants, alors que le milieu de vie et la situation ont plus de poids chez les occasionnels. Au demeurant, l'adolescence est un moment privilégié de manifestation des problèmes d'identité en raison du décalage entre la poussée pulsionnelle qui rapproche le sujet de l'état adulte et une autonomie impossible sur le plan social. Lorsque les imagos parentales sont rejetées du fait d'une défaillance des parents, l'identification est rendue plus difficile.

Pour le professeur Jeammet, (1985) la loi est remise en question parce qu'elle vient signifier au sujet qu'il ne saurait être tout pour l'autre, et en particulier pour sa mère.

Certains comportements maternels peuvent être directement criminogènes : les psychiatres Dubor et Hochman (1976) ont ainsi mis en lumière que certaines mères délirant à leurs enfants dans la vie quotidienne une succession de messages de rejet et de captation à la fois très clairs et complètement aléatoires. Elles satisfont leurs désirs à temps et à contre temps de manière incohérente, à tel point que cette imprévisibilité interdit aux enfants de distinguer dans leur comportement ce qui est approuvé ou réprouvé, et réduit leurs attentes au présent puisqu'il n'y a pas de futur prévisible. Fénichel a d'ailleurs relevé chez de nombreux délinquants dits « *border line* », la présence d'une perturbation de leur rapport au temps qui daterait de la période d'acquisition de la propreté.

Les pères auraient quant à eux une responsabilité particulière dans la formation des états limites décrits plus haut. Muldworf rappelle que la fonction paternelle intervient normalement dans le développement affectif pour favoriser l'émergence de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à une vie équilibrée. A travers la rivalité œdipienne, elle contribue à créer la confiance en soi qui permettra ultérieurement à l'enfant de faire face aux multiples compétitions de la vie sociale. Elle fait naître les structures psychiques qui permettent de contenir et de sublimer les pulsions. Par le biais du complexe de castration elle participe à l'élaboration des éléments constitutifs de l'image du corps. Dès lors sa carence, qu'elle provienne de l'absence physique ou de l'absentéisme moral et affectif du titulaire, nuit gravement à la socialisation primaire.



Outre cette fonction directe à l'égard de l'enfant, l'influence paternelle agit aussi indirectement à travers les rapports du père et de la mère. Les analystes d'obédience lacanienne insistent sur le fait que ce qui importe le plus dans la structuration de l'enfant, c'est l'image du père dans le discours de la mère, elle-même influencée par les rapports de couple. La défaillance du « *nom du père* » entraînerait ainsi un déficit de l'aptitude à la symbolisation, remplacée par le recours à l'agir.

Plus généralement, c'est la dynamique familiale toute entière qui peut devenir génératrice de blocages et d'oppositions interpersonnelles favorisant la répétition compulsive du passage à l'acte. Face à des injonctions contradictoires de ses père et mère, l'enfant est désarmé puisque, quoi qu'il fasse, il sera obéissant pour l'un et désobéissant pour l'autre. Il choisit alors la voie qui lui plaît, ou la plus facile. La répétition fréquente de telles situations l'empêche à la longue de concevoir une différence significative entre le permis et le défendu. Plus tard, les incohérences de messages entre les diverses institutions viendront malencontreusement redoubler l'inconséquence parentale et en amplifier les effets. La dissociation de la famille, les ruptures de son histoire, sa manière de se situer par rapport à la loi peuvent constituer de sérieux handicaps pour l'avenir de l'enfant : il est certain que le mauvais exemple parental est pour quelque chose dans la violence des adolescents.

L'agressivité est une tendance naturelle qui se manifeste dès la prime enfance. L'éducation a pour tâche de la cantonner dans des limites acceptables, voire d'en utiliser le dynamisme à des fins socialisées. Cependant une expérience précoce de la violence en tant que témoin, victime ou même auteur entraîne chez celui qui l'a connue la projection dans ses relations ultérieures d'images archaïques de domination ou d'asservissement qui le poussent à recourir à la confrontation physique comme moyen normal sinon adéquat de résoudre les difficultés qu'il rencontre.

Ces phénomènes expliquent l'intérêt, en notre matière, de l'approche systémique des fonctionnements familiaux. Celle-ci s'est répandue en France dans le sillage de l'école américaine de Palo Alto, dominée par la pensée de Gregory Bateson (1977) qui avait imaginé d'étudier les relations familiales à partir des lois de la cybernétique. En Europe, le thérapeute suisse Guy Ausloos (1979) a appréhendé la délinquance comme un symptôme fonctionnant en régulateur de l'homéostasie ou équilibre du système familial. Pour cet auteur, elle constituerait une tentative pour juguler une crise sans changer les interactions existantes dans la famille, et un signal avertissant que les modalités habituelles ne suffisent plus à réguler l'ensemble. L'approche systémique ne s'arrête d'ailleurs pas à l'ensemble familial; elle intègre des entités plus vastes comme le voisinage, l'école, et, le cas échéant, l'institution judiciaire. Parfois en effet, l'interpellation délinquante ne s'adresse pas simplement aux proches, mais à la loi sociale personnifiée par le juge. Pour ce dernier, le risque majeur est alors d'amplifier par son comportement les erreurs initiales commises par les parents : une stigmatisation maladroite peut accroître la souffrance familiale en interdisant le changement et barrer en conséquence la voie thérapeutique. On mesurera mieux la gravité des malentendus possibles, si l'on sait que dans certains cas la délinquance de l'enfant n'est qu'une tentative désespérée pour ressouder l'entente de ses parents en voie de séparation, en les contraignant pour une fois à une attitude commune de réprobation.

Dans ses développements les plus récents, l'approche systémique s'est attachée à redonner sens et vigueur aux dimensions historique et transgénérationnelles de la famille. Ausloos a ainsi découvert que les croyances, et surtout les secrets familiaux sont à l'origine de délégations obscures voire de véritables legs qui resurgissent à l'improviste dans « *l'acting out* » délinquant et contribuent à forger des personnages de bouc émissaires.

La thérapie contextuelle s'intéresse pour sa part à l'équilibre du donner et recevoir au sein de la famille. Elle fait apparaître l'importance insoupçonnée d'un système de créances et de dettes entre ses membres, et les exigences d'une véritable éthique intergénérationnelle.

Il convient toutefois de ne pas majorer les responsabilités de la famille vis à vis de la délinquance. Les carences constatées dépendent en effet beaucoup moins d'une démission, d'un défaut d'intérêt ou d'une volonté perverse que de la pression de forces

extérieures : fatigue, manque de disponibilité, submersion par des préoccupations immédiates de santé ou de survie qui affaiblissent la nécessaire supervision des parents au moment décisif. On ne soulignera jamais assez la nocivité de l'environnement quand il décrédibilise leur parole, les réduisant au silence ou à l'incohérence entre le faire et le dire. Ce poids incontestable du contexte se retrouve, bien sûr, dans l'étude des facteurs sociologiques de la délinquance.

Les facteurs sociologiques

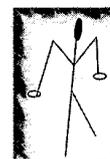
Dans quelle mesure les comportements individuels dépendent-ils de processus macro sociaux auxquels seraient confrontés l'ensemble des jeunes ? Si pendant plusieurs décennies, la question a été négligée au profit d'une approche trop exclusivement individualisante, on peut constater que depuis les années 1980 la sociologie a pris sa revanche, au point d'envahir la quasi totalité du champ de la recherche et d'accaparer dangereusement l'attention des médias et des pouvoirs publics.

Pour de nombreux sociologues, Jacques Commaille par exemple, il n'y a pas de nature adolescente, mais des comportements socialement déterminés. La jeunesse délinquante n'existe pas en soi ; elle est constituée par un ensemble de représentations sociales menaçantes révélant une peur qui contribue à la construire. Commaille considère que le phénomène obéit à une causalité circulaire dans laquelle il fait entrer les structures sociales qui interagissent avec les stratégies institutionnelles, les déterminants locaux et les éléments de personnalité. Placés au centre de processus d'ajustement et d'opposition de logiques diverses aux rythmes temporels différents, les jeunes seraient les enjeux d'actions multiples, convergentes, complémentaires ou contradictoires émanant tant d'eux mêmes que des agents chargés de la régulation sociale.

Qu'en est-il à présent de la polémique du début du 20^e siècle sur l'existence d'un lien entre classe sociale et délinquance juvénile ? Les criminologues belges Lode Walgrave et Nicole Vettenburg ont considérablement fait évoluer la trop facile assimilation entre classes laborieuses et classes dangereuses. Pour eux, ce qui importe, ce sont les conditions de vie discriminatoires qui acculent certaines personnes à transgresser les normes sociales pour survivre. Ils distinguent seulement deux types de délinquance : la première superficielle, transitoire et relativement bénigne, liée aux tâtonnements de l'adolescence. La seconde, plus grave et persistante, située à l'extrémité inférieure de chaque classe sociale, et affectant ceux qui luttent désespérément pour s'y maintenir, fut-ce au prix de l'illégalisme. A partir de là les deux chercheurs ont élaboré une séduisante théorie, celle de la vulnérabilité sociétale.

Ils relèvent d'abord que le repérage, le contrôle et le traitement de la délinquance juvénile s'opèrent dans un contexte d'inégalité de pouvoir et de déséquilibre dans les relations sociales. En conséquence, il convient de tenir compte non seulement de la position plus ou moins fragile des intéressés mais des interactions vulnérantes qu'ils subissent. En contrepoint, il est nécessaire de se pencher sur les facteurs susceptibles de retenir les jeunes de commettre des délits. Pour Walgrave et Vettenburg, c'est l'engagement dans l'institution scolaire, concrétisé par l'attachement éprouvé pour ses représentants, l'instituteur par exemple, qui constitue le premier lien rattachant l'individu à la société. Cet attachement délimite chez le sujet sa réceptivité à l'égard des contraintes externes et internes qui lui sont imposées. Viennent s'y ajouter ses caractéristiques de personnalité et les expériences vécues par lui à l'école et parmi ses pairs. On comprend alors l'importance des corrélations souvent relevées entre l'échec scolaire et la délinquance juvénile, et les difficultés particulières rencontrées par les enfants de famille récemment immigrés, compte tenu de la distance existante entre leurs cultures d'origine et la dominante en honneur dans le milieu scolaire.

D'une manière générale, les familles qui ne comprennent ou n'admettent pas les impératifs scolaires, ou en ont gardé un souvenir négatif ne sont guère en mesure d'apporter l'appui nécessaire à leurs enfants. Ces derniers, qui leur sont naturellement attachés, sont alors contraints à des attitudes qui peuvent aller jusqu'au clivage. La plupart, se rendant compte qu'ils ne peuvent pleinement participer aux buts et aux valeurs de



l'école, adaptent leurs aspirations à ce constat. Leurs performances médiocres confirment au jour le jour leur sentiment de manque de pouvoir, d'isolement et d'aliénation. Sur ce point, il faut avoir à l'esprit que l'école n'est pas une institution isolée ; elle fait partie intégrante de l'organisation sociale : elle assure tout à la fois une fonction technique d'apprentissage et une fonction idéologique d'endoctrinement à travers l'éthique du travail qu'elle impose, la présentation d'une image sociale consensuelle, et la stigmatisation des déviances. Si elle offre en principe les qualifications nécessaires à la réussite sociale, son offre est conditionnelle. Pour en profiter, il faut être en mesure de se soumettre à des exigences de rythme, de hiérarchie et de concurrence engendrant des modes d'interaction spécifiques, et à une culture privilégiant des investissements intellectuels particuliers. Les élèves qui entrent mal dans son moule profitent moins de ses offres et se voient plus souvent affrontés à ses aspects de contrôle et de sanction. Ces conséquences négatives ne se limitent pas à l'école ; elles pèsent, à la faveur de l'absentéisme scolaire, sur leurs contacts avec les autres institutions. Vite repérés par la police, sommés de s'expliquer devant la justice, les adeptes de l'école buissonnière ont toutes chances d'être par la suite peu compétitifs dans le monde du travail. Cibles préférées des abus institutionnels, ils fréquentent plus souvent que d'autres les commissariats, les prisons et les hôpitaux.

Walgrave et Vettenburg ont enfin relevé l'impuissance dans laquelle se trouvent les personnes vulnérables à participer à la formulation de la culture dominante : elles n'ont en effet ni le pouvoir ni l'autorité nécessaires pour faire reconnaître leurs besoins et corriger les stéréotypes négatifs qui ont cours à leur sujet. Leur vulnérabilité vis à vis des institutions ne les empêche pas de nouer avec autrui des relations positives, mais elle se transmet comme une malédiction d'une génération à l'autre.

Les attentes manifestées par les institutions à l'égard des enfants de personnes vulnérables comme les nomades, par exemple, sont souvent empreintes de préjugés insupportables produisant des effets d'assignation et d'exclusion. Pour autant, il faut se garder de confondre vulnérabilité et délinquance, car si les difficultés sont les mêmes pour tous, chacun y fait face selon son tempérament. Certains se réfugient dans le désengagement vis à vis d'une société qu'ils n'approchent plus que de façon instrumentale, au point de développer parfois une véritable sub-culture au sein de laquelle la délinquance figure comme une habitude. D'autres adoptent un sur-conformisme rigide marqué par des exigences excessives à l'égard des performances scolaires de leurs enfants pour lesquels ils rêvent d'une situation moins incommode. D'autres enfin tirent parti des aides qui leur sont proposées et réussissent à triompher de l'adversité.

Si l'on constate quelquefois l'existence d'une éducation à la délinquance, par la famille elle-même, le phénomène est assez rare. En revanche, le contrôle parental du risque de délinquance juvénile est très souvent affaibli par la précarité sociale (Mucchielli 2001) : entièrement impliqués dans leur combat quotidien pour la survie, les parents font vivre leurs enfants dans un climat insécurisant, sans orientation pédagogique structurée ni offres intellectuelles stimulantes. Les comportements sont évalués par eux en fonction des chances de profit et des risques immédiats au détriment d'une formation morale qui reste rudimentaire.

L'approche sociologique ne se résume pas à une description statique de la délinquance. Elle fournit aussi des éléments précieux sur les évolutions qui affectent le phénomène.

Il est intéressant de se référer aux analyses d'Hugues Lagrange. Pour ce chercheur, les pays développés ont connu dans la période 1950-1980 une forte croissance entraînant une multiplication des biens de consommation, une circulation accrue des personnes, et une baisse corrélative de la vigilance sociale. La délinquance concernait alors principalement les biens. La violence, relativement modérée, accompagnait d'autres infractions, et allait de pair avec des excès d'alcool, de drogue ou de tabac. Ces comportements étaient la plupart du temps induits par des facteurs situationnels aisément repérables, et se manifestaient surtout à proximité des lieux de divertissement public. Ils apparaissaient dispersés sur l'ensemble du territoire, issus de milieux socio économiques variés, principalement

liés à des déficits éducatifs et familiaux ayant entraîné des perturbations dans la structuration de l'identité.

Depuis l'apparition du chômage, le moteur de la délinquance se serait modifié. L'horizon professionnel étant de plus en plus bouché, l'accomplissement de soi dans la légalité semble d'emblée impossible à un nombre croissant d'individus auxquels un simple calcul d'opportunité suggère la transgression comme une solution envisageable. Dans les cités l'école ne parvient plus à assurer son rôle de promotion sociale, la police n'est plus ressentie comme un garant de l'ordre suffisamment neutre. La médiatisation des scandales politico-financiers joue un rôle déculpabilisant dans une logique de comparaison et de frustration d'un groupe social à l'autre. Les trajectoires individuelles s'articulent étroitement à l'évolution de la société. Le surpeuplement, la promiscuité liés à l'insuffisance de l'habitat social refoulent vers la rue, les parties communes et les caves des immeubles des adolescents aussi perturbés que perturbateurs. Ces phénomènes, joints au chômage, créent un nouveau modèle collectif de socialisation entre pairs à caractère initiatique et conformiste, à distance des repères respectés par les adultes : souvent privés d'emploi eux mêmes, et donc symboliquement disqualifiés dans la compétition sociale, les parents ne parviennent plus à conserver leur position traditionnelle d'énonciateurs de la loi. Dès lors, dans les quartiers défavorisés, la délinquance fait tache d'huile. Elle se traduit d'ailleurs plus par une intensification d'activité des mineurs impliqués que par une augmentation de leur nombre. Le phénomène est plus concentré, plus intense en termes de fréquence, et comporte une dimension expressive nouvelle.

Lagrange met également en lumière une crise plus large de la masculinité qu'il attribue entre autres causes au rôle désormais réduit de la force physique dans l'activité économique, et à la perte de maîtrise des hommes par rapport à la contraception. Il note également que l'entrée dans la sexualité s'effectue non plus par le mariage mais par le flirt : les filles s'intéressent à la fois aux individus d'âge supérieur et égal au leur d'où un déséquilibre engendrant une difficulté masculine à s'affirmer. Cette situation serait particulièrement défavorable aux garçons des milieux populaires dont le modèle de sexualité s'apparente à celui des adultes, alors que ceux des milieux aisés disposent des moyens de différer ou de sublimer l'accomplissement de leur désir. Ainsi s'expliquerait le regain de viols, de violences et de suicides qui leur est imputable, ainsi qu'une appétence plus fréquente pour les drogues dures.

Les observations recueillies sur le terrain confirment cette analyse : ce qui domine, en particulier chez les jeunes des quartiers défavorisés, c'est le sentiment de n'avoir pas droit à la parole, comme s'ils ressentaient un étouffement, une confiscation permanente de leurs velléités de symbolisation. C'est aussi une difficulté manifeste à disposer d'un espace propre, l'impression que leur territoire du moi est en permanence menacé. Les images de nature sexuelle qui émaillent leur vocabulaire quotidien évoquent d'ailleurs une hantise de pénétration et d'envahissement. Leur violence serait une réaction vitale destinée à défendre une intimité hors de laquelle l'autre doit être impérativement repoussé. Ce phénomène explique l'importance accordée au périmètre de la cité devenu en quelque sorte constitutif de leur identité personnelle. L'entrée de tiers, quel qu'en soit le motif dans un territoire dont les frontières sont constamment présentes dans l'esprit de chacun, est alors ressentie comme une insupportable invasion ainsi qu'en témoignent les agressions de chauffeurs de bus ou même de pompiers.

Ces observations rejoignent les résultats de certaines enquêtes qui décrivent chez ces jeunes un brouillage de la distinction entre espaces privé et public, une porosité de l'enveloppe familiale, une perception faussée des rapports d'autorité, des troubles de l'identité de genre, une certaine indifférenciation des attitudes dans l'habillement et l'expression artistique, et une robotisation de la pensée. D'où aussi une relative imperméabilité vis à vis de la transmission des codes sociaux, liée à la disparition des rituels marquant la répartition des rôles entre les sexes.

A ce tableau vient s'ajouter une difficulté à se projeter dans le temps. Ce symptôme banal chez les adolescents, particulièrement chez les délinquants « *border line* », trouve un terrain propice dans les vicissitudes de l'insertion, l'allongement consécutif de la cohabitation avec les parents, et plus généralement le décalage qui s'est instauré entre l'âge de la maturité sexuelle et le moment où il devient possible de fonder une famille.



La cohabitation sous le même toit de plusieurs générations entraîne parfois des symptômes révélateurs d'un bouleversement de la perception individuelle et collective de la généalogie et du rapport à la mémoire.

Il faut enfin accorder une importance nouvelle à la délinquance de groupe, dont on sait qu'elle facilite l'émergence de la violence. On s'est longtemps félicité de la quasi disparition des bandes de « *blousons noirs* » qui avaient sévi dans les années 1950. La réapparition de bandes au début des années 90 n'a pas inquiété au début, en raison de leur caractère apparemment circonstanciel et éphémère. Les participants paraissent agir au regard d'une conjoncture favorable, sans organisation permanente ni plan préparé à l'avance ; ils ne se connaissent que par le prénom et ne se fréquentent pas forcément après la commission des faits. Après avoir cru pendant quelque temps à des regroupements sur une base de communauté ethnique, on s'est finalement rendu compte que l'élément déterminant était l'appartenance à un même territoire. On retrouve dans ces bandes des jeunes à risque en termes d'environnement familial, de vulnérabilité personnelle et de perte des liens sociaux, des sujets à personnalité grégaire ou encline à l'auto-ritarisme, mais aussi des individus sans problèmes particuliers. L'affiliation à la bande répond à une quête d'identité rassurante à un moment où la personnalité est en cours d'édification ; elle procure une charpente extérieure. L'adhésion rigide à des valeurs communes fonctionne comme une défense contre la dureté des temps, une garantie de reconnaissance. Elle donne surtout une impression de force et apporte une forme de socialisation, même si celle-ci ne correspond que de très loin aux normes de la société globale. Malheureusement elle ne remédie en rien aux carences subjectives, ce qui explique les explosions de brutalité et de vandalisme qui secouent périodiquement certains quartiers, et la perte de la dimension du jeu dans l'esprit de ceux qui assistent en qualité de supporters à des rencontres sportives.

Chez les plus déstructurés, on trouve les caractéristiques de l'état de galère, tels qu'il a été excellemment décrit par François Dubet (1987). Pour celui-ci, il ne faut pas voir dans ces jeunes des rebelles remettant en cause la société de marché, pauvres ou isolés, mais « *des individualités perdues dans une échelle de temps diluée, dans une dérive des aspirations, dans une ambivalence indéfinie. Leur état d'esprit relève à la fois de la désorganisation, du sentiment d'exclusion et de la colère, la prégnance respective de ces trois éléments déterminant à chaque moment la nature de leurs manifestations* ». La galère est un état fluide et instable, mais aussi contradictoire parce qu'on y trouve concomitamment et sans principe organisateur des valeurs intégratives et des valeurs déviantes : le comportement oscille entre des extrêmes de générosité et de vengeance, comme s'il y avait intériorisation simultanée de lois hétérogènes et contradictoires. La prévalence d'une logique sur l'autre se modifie en fonction de l'interlocuteur, dont l'appartenance professionnelle, mais aussi la façon personnelle de se comporter suscitent sans transition des attitudes de fascination, de dépendance ou d'affrontement.

Comme il a déjà été dit, les jeunes issus de l'immigration occupent dans ce tableau une place numériquement importante, ce qui ne saurait étonner ni choquer quand on considère la somme des difficultés auxquelles ils ont à faire face. Ils n'ont pas seulement à supporter plus que d'autres les effets du chômage ; la xénophobie et le racisme implicite ou déclaré marquent lourdement leur vie quotidienne. Ils ont à affronter les conséquences de l'exil et de la dispersion familiale, la disparition des repères traditionnels de leur culture d'origine, le passage accéléré d'un environnement patriarcal et autoritaire au laisser faire apparent et aux mirages de la société de consommation. Même s'ils en jouent, ces jeunes n'en vivent pas moins une transition douloureuse qui nécessite un accompagnement particulier auquel les institutions françaises sont encore mal préparées. Longtemps minimisée pour ne pas accroître leur stigmatisation, leur délinquance devrait être abordée avec le sérieux qu'elle mérite, ne serait-ce que pour leur éviter des incarcérations trop fréquentes ; cela justifie des efforts d'innovation en matière de formation des intervenants sociaux.

En conclusion, l'apport sociologique met en relief les effets criminogènes sur les catégories les plus fragiles de la population, d'une vie sociale exclusivement orientée vers l'accroissement de la consommation. L'équilibre entre les offres sociales positives et les

conditions imposées pour en bénéficier a tendance à se rompre. Un sentiment profond d'injustice subie explique la « *rage* » qui se manifeste par une agressivité croissante à l'égard des symboles de l'ordre. Il s'agit en fait d'une tentative désespérée pour rétablir magiquement un ordre existentiel brisé, et contraindre l'autre, rejetant, à vous reconnaître au moins comme contestataire rejeté : tel est le dernier refuge d'une identité écrasée par les infériorités personnelles, relationnelles et économiques.

Les facteurs anthropologiques

L'anthropologie sociale et culturelle fournit à ces divers phénomènes les clefs de compréhension les plus pertinentes.

Les progrès technologiques qui s'accélèrent dans notre société ont des retombées positives sur la santé et le niveau de vie général, mais ils ont aussi des conséquences plus difficiles à évaluer sur notre perception de l'espace et du temps. Comme le fait observer le philosophe Régis Debray, nous arrivons de mieux en mieux à compresser l'espace grâce à la vitesse, mais nous ne pouvons à volonté raccourcir le temps nécessaire, par exemple, à l'apprentissage d'une langue. L'accélération des rythmes de la vie quotidienne qui résulte de la rapidité des communications nuit à la cohérence dans la transmission de l'expérience et de la culture. Nous vivons une hypertrophie de l'instant présent, coincés entre un passé vite oublié et un avenir indéchiffrable. La tyrannie de l'actualité, en captant ou en détournant l'attention selon des nécessités qui lui sont propres, entretient une agitation et une effervescence émotionnelle qui s'accommodent mal de la relative lenteur de nos processus cognitifs et de notre construction identitaire. Il s'en suit un affaiblissement du rôle de la tradition, une disparition des rites accompagnant les grandes étapes de la vie, une crise de l'autorité dans sa dimension de verticalité et de durée remplacée par un jeu d'habilitations transversales et réciproques, et pour finir un recul de la morale entendue comme préoccupation du Bien Commun.

Ces effets s'avèrent d'autant plus dévastateurs qu'ils interviennent dans un contexte de perte d'influence des institutions religieuses et de faillite des grandes utopies politiques qui privent les parents des significations sociales transcendantes sur lesquelles ils pouvaient autrefois s'appuyer.

L'acquisition des savoirs nécessite une docilité permanente à l'innovation et des talents de plus en plus étendus. La technicisation et la sophistication croissante des circuits sociaux se traduisent par un foisonnement de réglementations et de dispositifs dont la maîtrise échappe au plus grand nombre. Les découvertes scientifiques posent autant de questions qu'elles en résolvent. Enfin, dans une économie qui se veut de plus en plus compétitive au plan mondial, les seuils d'exigence sont en relèvement continu, la mobilité, l'adaptabilité partout sollicitées.

Ces diverses évolutions, déjà péniblement ressenties par les adultes qui trouvent pourtant dans leur histoire propre quelques antidotes, atteignent les jeunes au plus profond de leur personne, bouleversant leur processus de socialisation.

Dans un article du *Monde Diplomatique* (2003), Dany Robert Dufour a pu soutenir que le néolibéralisme s'attaquait non seulement aux instances collectives comme la famille, les syndicats et les partis, mais aussi à la fabrique moderne de l'individu sujet en affaiblissant son sens critique.

Pierre Legendre, qui travaille ces questions depuis de nombreuses années, pense que notre civilisation est encore prisonnière de l'héritage du nazisme, dont l'erreur fondamentale a été de réduire la filiation et la reproduction à leur dimension biologique. Faut-il appréhender les dimensions juridique et généalogique, qui postulent une Référence transcendante, les individus ne peuvent se vivre que comme des sujets rois, dans un contexte d'anomie et de compétition dont aucun tiers ne vient les affranchir.

C'est d'abord auprès des parents, par l'exercice alternatif de la parole et de l'écoute, que s'acquiert la distinction de soi et de l'autre, de l'ici et du là, de l'avant et de l'après, de la présence et de l'absence. La qualité du dialogue entre les générations est le meilleur garant de l'intégrité psychique de l'enfant. Parler, pour les parents, c'est faire



passer d'une génération à l'autre l'aptitude à s'individualiser dans le temps et dans l'espace, c'est transmettre. Cette transmission intergénérationnelle est actuellement concurrencée voire éclipsée par le développement des phénomènes de communication : omniprésence de la publicité, usage immodéré de la télématique, des jeux vidéos et surtout de la télévision dont les images déversées de façon ininterrompue viennent assaillir celui qui les reçoit sans qu'il puisse les fixer ni les enchaîner dans un processus cumulatif maîtrisable. Le tête-à-tête avec la machine, surtout quand il n'est pas accompagné et commenté par un adulte suffisamment informé, porte à une confusion du réel et de l'imaginaire.

Il n'est donc pas étonnant que dans le lieu privilégié de la socialisation qu'est l'école, un nombre de plus en plus grand d'enfants ne parvienne pas à s'approprier le discours des enseignants, à distinguer la place de celui qui parle et de celui qui écoute, et à remplacer leurs réactions spontanées par des positions étayées et construites. Tout devient une affaire intersubjective entre égaux ou supposés tels. Certains usages pédagogiques qui se veulent démocratiques, en accordant une place exclusive à l'échange des points de vue, découragent la pensée au profit de l'affirmation de soi des élèves.

Au demeurant, les enfants ne font que reproduire l'attitude des adultes qui cultivent un « *individualisme de déliaison* », selon l'expression du philosophe Marcel Gauchet. Cette nouvelle forme d'individualisme consiste à chercher son identité non plus dans une appartenance imposée, ou dans le choix de celle-ci, mais à prendre dans des appartenances multiples ce qui vous convient et à en récuser les contraintes.

Il faut enfin souligner la passion moderne pour l'égalité ou plutôt pour un égalitarisme qui nie l'existence de la différence des sexes et des générations.

On peut discerner dans cet ensemble de facteurs un désarroi des adultes qui explique la violence en retour des jeunes : si ceux-ci sont portés aux rapports de force, c'est parce que, par une permanente manipulation de la parole, on les a habitués à échapper aux rapports de sens qui unissent les mots et les choses. Dès lors on peut sérieusement douter de l'efficacité d'une modification des textes pénaux et même de l'accroissement significatif des moyens de la police et de la justice. La solution consiste plutôt, comme le suggérait récemment Umberto Eco, à remettre à plat les paramètres fondamentaux de notre culture, à nous mettre d'accord sur ce à quoi nous ne pouvons et voulons renoncer, puis nous redonner les moyens de le transmettre.

Une analyse critique des effets sur l'homme du progrès technique pourrait peut-être rendre plus supportable la globalisation du monde, en évitant les risques et les injustices qui en résultent en particulier pour les jeunes.